

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 7 octobre 2019

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le septième (7^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf (2019) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des séances de ce conseil.

Présences:

Danielle Gagné	#1	présente
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Benoît Thériault	#4	présent
Bruno Gagnon	#5	présent
Suzanne Rhéaume	#6	présente

Deux (2) citoyens sont présents à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris, préside l'assemblée et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

2019-10-681.2

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « AFFAIRES NOUVELLES / VARIA » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance régulière du 9 septembre 2019
 - 3.2. Séance extraordinaire du 30 septembre 2019
4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS
 - 4.1. Ratification des déboursés du 1^{er} septembre 2019 au 30 septembre 2019 et approbation des comptes du mois
5. CORRESPONDANCES
 - 5.1. Demande reçue de Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier – Virée de la rue Robichaud
 - 5.2. Demande reçue de M. Martin Lévesque – Éclairage supplémentaire sur la rue des Épinettes
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Quote-part 2020 Transport Vas-Y inc. – Volet Adapté
 - 6.2. Demande d'indemnisation – Accrochage survenu dans le stationnement de Équipements Yves Landry Inc.
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Service incendie – Rapport du mois d'août 2019
 - 7.2. Achat de tuyaux pour le service incendie
 - 7.3. CAUREQ – Redistribution des excédents pour l'année financière 2018-2019
 - 7.4. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

8. TRAVAUX PUBLICS
Aucun point à l'ordre du jour
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Soumissions déposées suite au processus d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles (années 2020 à 2022)
 - 9.2. Soumissions déposées suite au processus d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier (années 2020 à 2022)
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Permis – Rapport mensuel du mois d'août 2019
11. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'août 2019
 - 11.2. Demande de gratuité – Association des Motocyclistes du KRTB (M. Steve Dionne)
 - 11.3. Paiement de la facture 19051266 de R+O Énergie pour plans concernant l'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer
 - 11.4. Facture Atelier du Chef – Achat de 12 tables de style « bistro » pour le Centre de Loisirs Place St-Georges
 - 11.5. Facture de la firme GÉNIE+ - Préparation des plans et devis pour la structure de la patinoire
 - 11.6. Non-renouvellement du contrat de travail du coordonnateur des loisirs
 - 11.7. Demande de gratuité – Comité des amis des aînés
 - 11.8. Construction de la patinoire - Autorisation pour la signature du contrat avec Construction Béton 4 Saisons
 - 11.9. Facture Atelier5 – Préparation des documents d'appel d'offres pour la construction de la patinoire
 - 11.10. Inauguration du Centre de Loisirs Place St-Georges – Remerciement du bénévolat effectué par les enfants du Centre jeunes
12. FINANCES
Aucun point à l'ordre du jour
13. AFFAIRES JURIDIQUES
Aucun point à l'ordre du jour
14. INFORMATIONS
 - 14.1. Prochaine réunion du conseil – 4 novembre 2019 à 19h30
15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA
Aucun point à l'ordre du jour
16. PÉRIODE DE QUESTIONS
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-10-682.3.1

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2019

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

2019-10-683.3.2

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2019

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2019 soit adopté en sa forme et teneur.

4. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

2019-10-684.4.1

4.1 Ratification des déboursés du 1^{er} septembre 2019 au 30 septembre 2019 et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Benoît Thériault

et résolu à la majorité des membres présents :

QUE les comptes pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 septembre 2019 soient ratifiés et payés tels que présentés pour un montant total de 210 429,47 \$ à même le fonds général;

QUE Madame Ghislaine Daris, mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

5. CORRESPONDANCES

2019-10-685.5.1

5.1 Demande reçue de Mme Sabine Beaulieu et M. François Pelletier – Virée de la rue Robichaud

CONSIDÉRANT la demande écrite reçue le 23 septembre 2019 de la part de Mme Sabine Beaulieu et de M. François Pelletier, propriétaires de la résidence située au 465, rue Robichaud à Cacouna;

CONSIDÉRANT que leur propriété est située au bout de la rue Robichaud (à l'extrémité Sud) et qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de Cacouna de trouver une façon afin que les véhicules de déneigement et ceux ramassant les ordures puissent tourner sécuritairement une fois rendu au bout de la rue, le tout, sans empiéter sur le terrain appartenant à Mme Beaulieu et M. Pelletier;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un « rond de virée d'essai » mis en place par le passé, mais que celui-ci s'est avéré inefficace compte tenu de l'empatement des véhicules mentionnés ci-avant qui doivent tout de même effectuer une manœuvre de recul afin de pouvoir se retourner;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite permettre aux véhicules de se retourner de façon sécuritaire sans empiéter sur les terrains ne lui appartenant pas;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à un échange de parcelles de terrain avec Mme Beaulieu et M. Pelletier, le tout, tel que discuté avec ces derniers et tel qu'illustré dans la demande écrite reçue de ces derniers le 23 septembre 2019;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de procéder à cet échange conditionnellement à l'approbation des plans qui seront effectués par un arpenteur-géomètre compétent à cet effet, approbation qui sera effectuée par l'adoption d'une autre résolution de la part du conseil municipal le temps venu;

QUE l'ensemble des coûts liés à cette démarche soit assumé par Mme Beaulieu et M. Pelletier. À cet effet, la Municipalité s'engage à ne pas facturer Mme Beaulieu et M. Pelletier pour les frais engagés pour relier le réseau d'aqueduc à leur propriété;

QUE l'entreprise de déneigement du réseau routier de la Municipalité de Cacouna puisse continuer de mettre de la neige à l'arrière de la parcelle de terrain qui lui sera cédée par Mme Beaulieu et M. Pelletier;

QUE le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Municipalité, afin de procéder à l'échange des parcelles de terrains.

2019-10-686.5.2

5.2 Demande reçue de M. Martin Lévesque – Éclairage supplémentaire sur la rue des Épinettes

CONSIDÉRANT la demande écrite datée du 10 septembre 2019 reçue de la part de M. Martin Lévesque, copropriétaire de la résidence située au 110, rue des Épinettes à Cacouna;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de Cacouna d'assurer un éclairage sécuritaire sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite encourager le recyclage des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'installation d'un lampadaire supplémentaire près de la résidence de M. Lévesque sur la rue des Épinettes;

QUE l'installation dudit lampadaire soit effectuée le plus rapidement possible si le budget de l'année 2019 le permet et, à défaut, les coûts liés à cette démarche seront mis au budget de l'année 2020 et l'installation se fera suite à l'adoption de ce prochain budget;

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de fournir un deuxième bac de recyclage afin de répondre convenablement aux besoins de M. Lévesque, dont la résidence comprend aussi l'exploitation d'un salon d'esthétique;

QUE le coût de ce deuxième bac de recyclage soit entièrement assumé par M. Lévesque;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement des coûts associés à l'installation du nouveau lampadaire dès que celui-ci sera mis en place, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-10-687.6.1

6.1 Quote-part 2020 Transport Vas-Y inc. – Volet Adapté

CONSIDÉRANT la communication écrite datée du 25 septembre 2019 reçue de la part de Transport Vas-Y inc. suite à l'approbation de ses prévisions budgétaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite continuer d'offrir à sa population les services essentiels de transport collectif et adapté offert par la société Transport Vas-Y inc.;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Municipalité de Cacouna s'élèvera à un montant de 4 604,00 \$ à titre de quote-part pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que la société Transport Vas-Y inc. désire obtenir une résolution de la part du conseil municipal afin de confirmer la participation financière de la Municipalité de Cacouna aux services de transport offerts par la société, le tout conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2020;

QUE la Municipalité de Cacouna désigne la MRC de Rivière-du-Loup à titre d'organisme mandataire qui assurera les besoins en représentation, notamment auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le cas échéant;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme l'adoption des prévisions budgétaires de la société Transport Vas-Y inc. au montant de 511 259,00 \$ pour l'année 2020;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme l'adoption de la tarification au montant de 3,25 \$ par déplacement;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme la société Transport Vas-Y inc. comme étant l'organisme délégué qui offrira les services de transport;

QUE la Municipalité de Cacouna confirme et accepte que sa contribution s'élèvera à un montant de 4 604,00 \$ à titre de quote-part pour l'année 2020;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement de la quote-part mentionnée ci-dessus dès la réception de la facture à cet effet, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-10-688.6.2

6.2 Demande d'indemnisation – Accrochage survenu dans le stationnement de Équipements Yves Landry Inc.

CONSIDÉRANT l'accrochage survenu le 9 septembre 2019 dans le stationnement des Équipements Yves Landry Inc. entre un véhicule de la Municipalité de Cacouna et celui d'un résident de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'assurance automobile* prévoit que lorsqu'un incident impliquant des véhicules survient, le propriétaire d'un véhicule doit s'adresser à son propre assureur afin d'obtenir une indemnisation pour les dommages subis par son propre véhicule;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna refuse d'indemniser le résident pour les dommages subis par son véhicule lors de l'accrochage qui s'est produit avec le véhicule de la Municipalité dans le stationnement des Équipements Yves Landry Inc.;

QUE le résident de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac devra se tourner vers son propre assureur afin d'être indemnisé pour les dommages causés à son véhicule lors de l'accrochage décrit ci-haut.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Service incendie – Rapport du mois de septembre 2019

Dépôt du rapport du service incendie du mois de septembre 2019 pour information.

2019-10-689.7.2

7.2 Achat de tuyaux pour le service incendie

CONSIDÉRANT que le Service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup a procédé à des tests sur l'ensemble des tuyaux détenus par le Service incendie de la Municipalité de Cacouna;

CONSIDÉRANT que les tests effectués ont révélés que plusieurs tuyaux sont désuets et ne répondent plus aux normes en vigueur concernant les équipements de service incendie;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif d'avoir des équipements en bon état de fonctionnement afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens lorsque survient un incendie;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'achat de 10 tuyaux de 4 pouces de diamètre au coût unitaire de 364,00 \$ chacun, soit un montant total de 3 640,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE la Municipalité de Cacouna procède à l'achat de 20 tuyaux de 1,75 pouce de diamètre au coût unitaire de 149,00 \$ chacun, soit un montant total de 2 980,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et M. Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder au paiement des coûts associés à l'achat de l'ensemble des tuyaux mentionnés ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

7.3 CAUREQ – Redistribution des excédents pour l'année financière 2018-2019

Dépôt, à titre informatif, d'une communication datée du 9 septembre 2019 reçue de la CAUREQ confirmant la redistribution des excédents pour l'année financière 2018-2019, soit un montant de 4 988,12 \$ pour la Municipalité de Cacouna.

2019-10-690.7.4

7.4 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers

des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-du-Loup prévoit la formation de :

- 3 pompiers pour le programme Pompier I;
- 4 pompiers pour le programme Opérateur d'autopompe;
- 4 pompiers pour le programme Désincarcération;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rivière-du-Loup en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rivière-du-Loup.

8. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l'ordre du jour.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-10-691.9.1

9.1 Soumissions déposées suite au processus d'appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles (années 2020 à 2022)

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres terminé pour la collecte des matières résiduelles pour les années 2020 à 2022 avec une possibilité d'extension pour 2 années supplémentaires, soit les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT les propositions déposées, à savoir :

Soumissionnaire	Année	Montant total (excluant les taxes)	Montant total (incluant les taxes)
Bouffard Sanitaire Inc.	2020	74 949,51 \$	86 173,20 \$
	2021	76 304,64 \$	87 731,26 \$
	2022	78 593,78 \$	90 363,20 \$
	2023	80 951,59 \$	93 074,09 \$
	2024	83 380,14 \$	95 866,32 \$
Exploitation Jaffa Inc.	2020	65 735,00 \$	75 578,82 \$
	2021	68 385,60 \$	78 626,34 \$
	2022	71 107,20 \$	81 755,50 \$
	2023	73 924,80 \$	84 995,04 \$
	2024	76 886,40 \$	88 400,14 \$
Services Sanitaires A. Deschênes Inc.	2020	61 355,00 \$	70 542,91 \$
	2021	62 255,00 \$	71 600,68 \$
	2022	63 190,00 \$	72 652,70 \$
	2023	64 135,00 \$	73 739,22 \$
	2024	65 100,00 \$	74 848,73 \$

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna alloue le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Services Sanitaires A. Deschênes Inc., et ce, pour les 5 prochaines années à venir soit les années 2020 à 2024 inclusivement, le tout conformément au devis et aux coûts mentionnés dans le tableau ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder à la signature du contrat à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes Inc. conformément à ce qui a été prévu dans le document d'appel d'offres.

2019-10-692.9.2

9.2 Soumissions déposées suite au processus d'appel d'offres pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier (années 2020 à 2022)

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres terminé pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier de la Municipalité pour les 3 prochaines saisons hivernales à venir (2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022) avec une possibilité d'extension pour 2 saisons hivernales supplémentaires, soit les saisons (2022-2023 et 2023-2024);

CONSIDÉRANT la seule proposition déposée, à savoir :

Soumissionnaire	Saison hivernale	Montant total (excluant les taxes)	Montant total (incluant les taxes)
Hugues Guérette Inc.	2019-2020	161 900,00 \$	186 144,53 \$
	2020-2021	167 138,00 \$	192 166,92 \$
	2021-2022	172 152,15 \$	197 931,93 \$
	2022-2023	172 152,15 \$	197 931,93 \$
	2023-2024	172 152,15 \$	197 931,93 \$

Il est proposé par Bruno Gagnon

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna alloue le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Hugues Guérette Inc., et ce, pour les 5 prochaines saisons hivernales à venir soit 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, le tout conformément au devis et aux coûts mentionnés dans le tableau ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder à la signature du contrat à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Hugues Guérette Inc. conformément à ce qui a été prévu dans le document d'appel d'offres.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Permis – Rapport mensuel du mois de septembre 2019

Le rapport des statistiques des permis généraux et certificats d'autorisation émis au cours du mois d'août 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de septembre 2019

Le rapport des activités des Loisirs Kakou du mois de septembre 2019 est déposé au Conseil municipal pour information générale.

2019-10-693.11.2

11.2 Demande de gratuité – Association des Motocyclistes du KRTB (M. Steve Dionne)

CONSIDÉRANT qu'une demande de gratuité a été reçue de la part de M. Steve Dionne pour l'Association des Motocyclistes du KRTB afin que cette dernière puisse tenir son souper de fin de saison ainsi que son assemblée générale annuelle le 16 novembre 2019 dans les locaux du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité qui ne concerne pas directement les citoyens de la Municipalité de Cacouna;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de louer à l'Association des Motocyclistes du KRTB une salle du Centre de Loisirs Place St-Georges qui conviendra pour la tenue de l'évènement mentionné ci-dessus qui se déroulera le 16 novembre 2019 prochain, de 15h00 à 23h00, et auquel environ 80 personnes participeront;

QUE la location de la salle se fasse aux tarifs prévus à cet effet par la Municipalité de Cacouna.

2019-10-694.11.3

11.3 Paiement de la facture 19051266 de R+O Énergie pour plans concernant l'éclairage de la patinoire et du terrain de soccer

CONSIDÉRANT que la société R+O Énergie a été mandatée afin de préparer les plans et devis pour le système d'éclairage qui sera mis en place sur le terrain de la patinoire et du terrain de soccer situés à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que les travaux de préparation des plans et devis pour le système d'éclairage ont maintenant été réalisés;

Il est proposé par Benoît Thériault
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #19051266 reçue de l'entreprise R+O Énergie au montant de 1 103,76 \$, incluant les taxes, pour les travaux de préparation des plans et devis pour le système d'éclairage décrit ci-dessus;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-10-695.11.4

11.4 Facture Atelier du Chef – Achat de 12 tables de style « bistro » pour le Centre de Loisirs Place St-Georges

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter le mobilier du Centre de Loisirs Place St-Georges et de répondre aux besoins des futurs locataires des salles du Centre de Loisirs, il était nécessaire de procéder à l'achat de 12 tables de style « bistro »;

Il est proposé par Danielle Gagné
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #CO094229 de l'entreprise Atelier du Chef au montant de 1 655,50 \$, incluant les taxes, pour l'achat de 12 tables de style « bistro »;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-10-696.11.5

11.5 Facture de la firme GÉNIE+ - Préparation des plans et devis pour la structure de la patinoire

CONSIDÉRANT que la société GÉNIE+ a été mandatée afin de préparer les plans et devis pour la construction de la structure de la patinoire qui sera située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que les travaux de préparation des plans et devis pour la construction de la structure de la patinoire ont maintenant été réalisés;

Il est proposé par Suzanne Rhéaume
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #19-1671 reçue de l'entreprise GÉNIE+ au montant de 5 173,88 \$, incluant les taxes, pour les travaux de préparation des plans et devis pour la construction de la structure de la patinoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-10-697.11.6

11.6 Non-renouvellement du contrat de travail du coordonnateur des loisirs

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du coordonnateur du service des loisirs de la Municipalité de Cacouna se terminera le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre s'est tenue le 16 septembre 2019 entre l'employé en question et le Directeur général de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette rencontre avait pour but de mentionner à l'employé que la Municipalité de Cacouna ne souhaitait pas renouveler son contrat de travail pour l'année à venir et ce, pour diverses raisons connues par l'employé et la Municipalité;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat de travail du coordonnateur de loisir ne sera pas renouvelé et se terminera le 31 décembre 2019, tel que stipulé dans ledit contrat;

QUE la Municipalité de Cacouna continue de verser le plein salaire à l'employé en question, jusqu'à la fin de son contrat soit le 31 décembre 2019, et ce, sans que ce dernier n'ait besoin de remplir sa charge de travail ni de se présenter physiquement sur les lieux habituels de son travail.

2019-10-698.11.7

11.7 Demande de gratuité – Comité des amis des aînés

CONSIDÉRANT la demande de gratuité reçue le 24 septembre 2019 de la part du Comité des amis des aînés de Cacouna, par l'entremise de Madame Danielle Gagné, responsable de ce comité;

CONSIDÉRANT que par cette demande, le Comité des amis des aînés souhaite obtenir l'autorisation de la Municipalité de Cacouna afin de lui permettre d'occuper gratuitement le local du Centre jeunes situé à l'intérieur du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que par cette demande, le Comité des amis des aînés souhaite pouvoir occuper le local du Centre jeunes les lundi et mardi, de 13h00 à 17h00, afin d'organiser diverses activités destinées aux aînés et ainsi donner à ce local une vocation intergénérationnelle;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna accepte de louer gratuitement le local du Centre jeunes au Comité des amis des aînés, et ce, de 13h00 à 17h00 les lundi et mardi, conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'activité prévue par le Centre jeunes lors de ces périodes, puisque l'occupation du local par le Centre jeune demeurera prioritaire à la présente autorisation accordée au Comité des amis des aînés.

2019-10-699.11.8

11.8 Construction de la patinoire - Autorisation pour la signature du contrat avec Construction Béton 4 Saisons

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté, lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2019, une résolution portant le numéro 2019-09-646.3 afin d'allouer le contrat de construction de la patinoire à l'entreprise Construction Béton 4 Saisons;

CONSIDÉRANT que préalablement au début des travaux de construction qui se doivent de débiter le plus rapidement possible, un contrat entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Construction Béton 4 Saisons doit être signé afin que cette dernière puisse amorcer les travaux à réaliser;

Il est proposé par Bruno Gagnon
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à procéder à la signature du contrat à intervenir entre la Municipalité de Cacouna et l'entreprise Construction Béton 4 Saisons, et ce, afin que les travaux de construction de la patinoire débutent le plus rapidement possible.

2019-10-700.11.9

11.9 Facture Atelier5 – Préparation des documents d'appel d'offres pour la construction de la patinoire

CONSIDÉRANT que la firme d'architecture Atelier5 a été mandatée afin de préparer les documents d'appel d'offres permettant d'obtenir des soumissions pour la construction de la patinoire qui sera située à l'arrière du Centre de Loisirs Place St-Georges;

CONSIDÉRANT que les travaux de préparation des documents d'appel d'offres pour la construction de la patinoire ont maintenant été réalisés;

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Cacouna procède au paiement de la facture #3199 reçue de l'entreprise Atelier5 au montant de 574,88 \$, incluant les taxes, pour les travaux de préparation des documents d'appel d'offres pour la construction de la patinoire;

QUE Madame Ghislaine Daris, Mairesse, et Monsieur Félix Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à effectuer le paiement mentionné ci-dessus, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

2019-10-701.11.10

11.10 Inauguration du Centre de Loisirs Place St-Georges – Remerciements du bénévolat effectué par les enfants du Centre jeunes

CONSIDÉRANT que l'inauguration du Centre de Loisirs Place Saint-Georges a eu lieu le 20 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que cet événement a été une grande réussite puisque de nombreuses personnes se sont impliquées bénévolement à l'organisation ainsi qu'au déroulement de cet inauguration;

CONSIDÉRANT que plusieurs enfants fréquentant le Centre jeunes de Cacouna se sont impliqués avec cœur dans la réalisation de diverses tâches tout au long de la soirée;

Il est proposé par Francine Côté
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal ainsi que l'ensemble des employés de la Municipalité de Cacouna remercient chaleureusement l'ensemble des jeunes qui se sont impliqués tout au long de cette soirée et qui ont permis de faire de cet événement une grande réussite.

12. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

13. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

14. INFORMATIONS

14.1 Prochaine réunion du conseil – 4 novembre 2019 à 19h30

15. AFFAIRES NOUVELLES / VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-10-702.17.1

17.1 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'advenant 20h32 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Ghislaine Daris
Mairesse

Félix Bérubé
Directeur général et
secrétaire-trésorier
